

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01958  
Numéro SIREN : 832 703 565  
Nom ou dénomination : 2APRO83 S A S U

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/008993

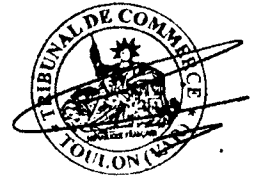
**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**TOULON**



736838

**Dénomination :** 2APRO83 S A S U  
**Adresse :** 10 impasse Rive Gauche la Bastide Bâtiment a 83190  
Ollioules -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2017B01958  
**n° d'identification :** 832 703 565  
**n° de dépôt :** A2020/008993  
**Date du dépôt :** 30/10/2020

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire  
du 15/10/2020



736838

**SASU 2APRO83**  
**Société par action simplifiés**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège sociale : 10 Impasse Rive Gauche Bâtiment A la Bastide 83190 Ollioules**  
**RC : 832703565 à Toulon**

**PROCE VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DECIDANT  
DE LA DISSOLUTION ET NOMMNT LE MANDATEUR LIQUIDATEUR**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15/10/2020**

Le 15 Octobre 2020 (quinze Octobre deux mille vingt) à 18H00 (dix huit heure), Auvrignon Johny associé unique de la société 2Apro83 demeurant 10 Impasse rive Gauche Bâtiment A la Bastide 83190 Ollioules, en qualité de président unique, à pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée et mise en dissolution anticipée et liquidation amiable
- Nomination du liquidateur
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

**PREMIERE DECISION – DISSOLUTION ANTICIPEE ET LIQUIDATION AMIABLE**

Auvrignon johny, associé unique, décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de du 31/10/2020 (trente et un octobre deux mille vingt).  
La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention » société en liquidation « Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, figureront sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est établi à 10 Impasse rive Gauche Bâtiment A la Bastide 83190 Ollioules

**DEUXIEME DECISION – NOMINATION DU LIQUIDATEUR AMIABLE**

L'associé unique demeurant 10 Impasse rive Gauche Bâtiment A la Bastide 83190 Ollioules décide d'exercer les fonctions de Liquidateur pendant toute la période de liquidation.

Le liquidateur amiable représentera la société et disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation (c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés) et parvenir à la clôture de celle-ci. Il est ainsi mis fin aux fonctions du Président à compter du 31/10/2020

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels ainsi qu'un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé. De plus, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique devra statuer sur les comptes annuels.

L'associé décide que le liquidateur aura droit, en contrepartie de l'exercice de ses fonctions, à une rémunération de (à statué)

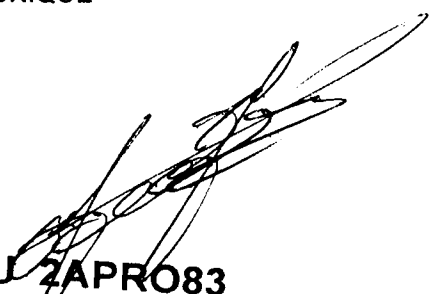
Auvrignon Johny déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

A l'issue de la liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation: « A l'issue de la liquidation, l'associé unique approuvera les comptes de liquidation, donnera quitus au liquidateur et constatera la clôture de la liquidation »].

### **TROISIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'associé unique effectue les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.  
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

AUVRIGNON JOHNY  
ASSOCIE UNIQUE



**SASU 2APRO83**

10, Impasse Rive Gauche La Bastide - Bât A  
83190 OLLIOULES  
Tél : 07 83 03 34 92  
Siret : 832 703 565 000 16 - 2apro83@gmail.com